

Avec 81 % de la population dans les villes, Rhône-Alpes est une des régions les plus urbanisées de France. Suite aux évolutions démographiques récentes, les unités urbaines se sont largement étendues durant la dernière décennie. Un certain nombre d'entre elles se sont rejoindes depuis 1999 : Lyon avec Villefranche-sur-Saône, Saint-Étienne avec Saint-Chamond, Grenoble avec Voiron. 280 communes sont devenues urbaines ; les autres communes, restées rurales, sont aussi concernées par le développement démographique.

Axel Gilbert

Ce numéro de *La Lettre-Résultats* est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

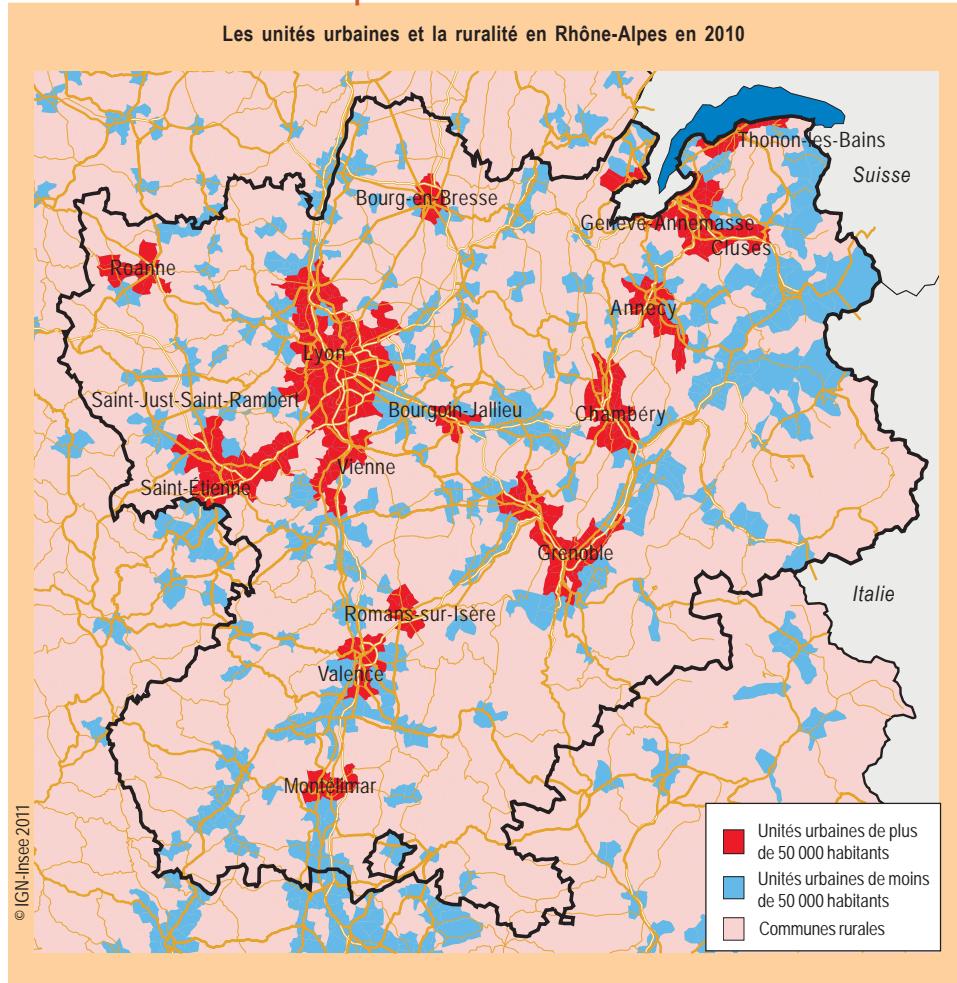
Unités urbaines 2010 : accélération de l'étalement urbain

La notion d'unité urbaine est une des définitions de la ville. Elle repose sur la densité de l'habitat et comprend des espaces qui vont de la petite ville isolée de 2 000 habitants jusqu'à la métropole de plusieurs centaines de milliers d'habitants (voir définition complète en page 4). D'autres approches sont possibles ; par exemple, la définition des villes à partir de la localisation

des emplois et des navettes domicile-travail, qui renvoie à la notion d'aire urbaine.

Dans la région Rhône-Alpes, selon leur nouvelle définition, la population des unités urbaines s'élève à 4 940 000 habitants en 2007, soit 81,5 % de la population totale (77,4 % en 1999). Ce ratio place Rhône-Alpes en 4^e position des régions les plus urbaines, derrière l'Île-de-France, Provence-

En 2010, Rhône-Alpes compte 16 unités urbaines de plus de 50 000 habitants



Source : Insee, Recensement de la population

Plus forte croissance de la population au sein des petites unités urbaines

Nombre et population des communes de Rhône-Alpes, selon leur unité urbaine 2010 d'appartenance

	Nombre en 2010		Population		
	Unités urbaines	Communes	1999	2007	Évolution en %
200 000 habitants et plus	3	213	2 285 000	2 368 300	3,6
De 100 000 à moins de 200 000 habitants	4	98	556 800	600 500	7,8
De 50 000 à moins de 100 000 habitants	9	109	559 000	593 000	6,1
De 20 000 à moins de 50 000 habitants	12	104	311 400	331 500	6,4
De 10 000 à moins de 20 000 habitants	19	95	251 400	274 700	9,3
De 5 000 à moins de 10 000 habitants	48	150	317 200	347 300	9,5
Moins de 5 000 habitants	124	214	384 700	427 200	11,1
Total des communes urbaines 2010	219	983	4 665 500	4 942 500	5,9
Communes rurales 2010	///	1 896	980 000	1 123 500	14,6
Total Rhône-Alpes	219	2 879	5 645 500	6 066 000	7,4

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2007

Lecture : les 213 communes qui font partie en 2010 des 3 unités urbaines de plus de 200 000 habitants regroupent 2 368 300 habitants.

Ces mêmes communes comptaient 2 285 000 habitants en 1999 (quel que soit leur statut de l'époque).

280 communes sont passées du rural à l'urbain

Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais. La région est toutefois assez contrastée avec des départements où la population est presque entièrement urbaine (Rhône, Haute-Savoie) et d'autres où la population rurale a gardé un poids certain (Ain, Ardèche).

La majorité de la population régionale (59 %) vit dans les 16 unités urbaines de plus de 50 000 habitants. On trouve aussi 430 000 personnes (7 %) dans de petites unités urbaines de moins de 5 000 habitants.

La population urbaine a augmenté de 13 % entre 1999 et 2007. Ce résultat provient en premier lieu d'un mouvement qui fait passer des communes de la catégorie rurale à la catégorie urbaine. Les communes restées rurales ont une progression de population limitée, de + 6 %. Dans le même temps, les communes restées rurales progressent de 15 % depuis 1999. Par ailleurs, les communes des petites unités urbaines sont généralement plus dynamiques que celles de plus grandes villes.

L'évolution de la population urbaine s'explique donc principalement par l'étalement urbain. L'extension des zones urbaines a fait passer 280 communes du statut de commune rurale à celui de commune urbaine. Les communes devenues urbaines représentent 350 000 habitants, soit 6 % des rhônalpins.

Entre 1999 et 2007, on a construit en Rhône-Alpes entre 40 000 et 50 000 logements chaque année, dont la moitié de logements individuels, pour accompagner la croissance démographique (à comparer aux 30 000 nouveaux logements par an de la décennie précédente). Cette accélération de la construction explique l'accélération de l'étalement urbain. Entre 1990 et 1999, seulement 91 communes rurales étaient devenues urbaines.

La superficie des communes urbaines est également un indicateur de l'évolution de l'étalement urbain (et de son corollaire, le resserrement des espaces agricoles et naturels).

Toutefois, cette superficie communale ne doit pas être confondue avec la surface réellement urbanisée : d'une part, une large partie des communes urbaines peut être non construite, d'autre part, même dans les communes rurales, il y a des bâtiments, des routes, et d'une manière générale des surfaces "artificialisées". En 2010, les communes urbaines de Rhône-Alpes représentent 30 % de la surface de la région, contre seulement 22 % en 1999. Cette évolution est plus marquée que celle des populations.

Les deux départements où la population urbaine a le plus augmenté (en proportion) sont l'Ardèche et la Haute-Savoie, dans des conditions assez différentes. En Ardèche, de nombreuses unités urbaines se sont étendues, en particulier Aubenas (13 nouvelles communes) ou bien se sont créées en passant le cap des 2 000 habitants (Vallon-Pont-d'Arc, Cruas, Chomérac, Saint-Julien-en-Saint-Alban...). En Haute-Savoie, l'étalement des villes existe aussi mais s'accompagne d'une densification des communes déjà urbaines (9 % d'habitants en plus). En revanche, dans deux départements, la part de la population urbaine n'a augmenté que d'un point : dans le Rhône, assez naturellement puisque plus de 90 % de sa population figurait déjà en zone urbaine, et dans la Loire en raison de la faiblesse de sa démographie.

L'urbanisation progresse partout

Département	Population urbaine des départements de Rhône-Alpes		
	Population urbaine 2007	% de la population urbaine	
		1999	2007
Ain	363 405	60,0	63,3
Ardèche	197 988	52,2	64,0
Drome	342 604	69,6	72,4
Isère	953 676	76,5	81,0
Loire	598 027	79,6	80,7
Rhône	1 582 132	92,4	94,3
Savoie	309 893	69,6	76,4
Haute-Savoie	594 743	74,7	84,2
Région	4 942 468	77,4	81,5

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2007

Une unité urbaine composée de plusieurs communes est dite "multicommunale". Elle est composée d'une ou plusieurs communes centres et de communes de banlieue (voir définition). Les unités urbaines multicommunales regroupent 95 % de la population urbaine de la région. Les communes de banlieue représentent désormais 56 % de la population des unités urbaines multicommunales (52 % en 1999), ce qui illustre aussi l'extension des villes.

Deux unités urbaines de la région ont un caractère international. La plus importante est celle de Genève, qui comprend 28 communes de Haute-Savoie autour d'Annemasse et 6 communes de l'Ain autour de Ferney-Voltaire. Divonne-les-Bains s'étend également au-delà de la frontière suisse. Deux unités urbaines dépassent les limites de la région : celle de Saint-Étienne comporte trois communes de Haute-Loire, alors que l'unité urbaine de Mâcon inclut Saint-Laurent-sur-Saône (Ain).

L'extension des villes n'a pas pour seule conséquence l'urbanisation des communes

1,5 million d'habitants dans l'unité urbaine de Lyon

Les 16 unités urbaines de plus de 50 000 habitants

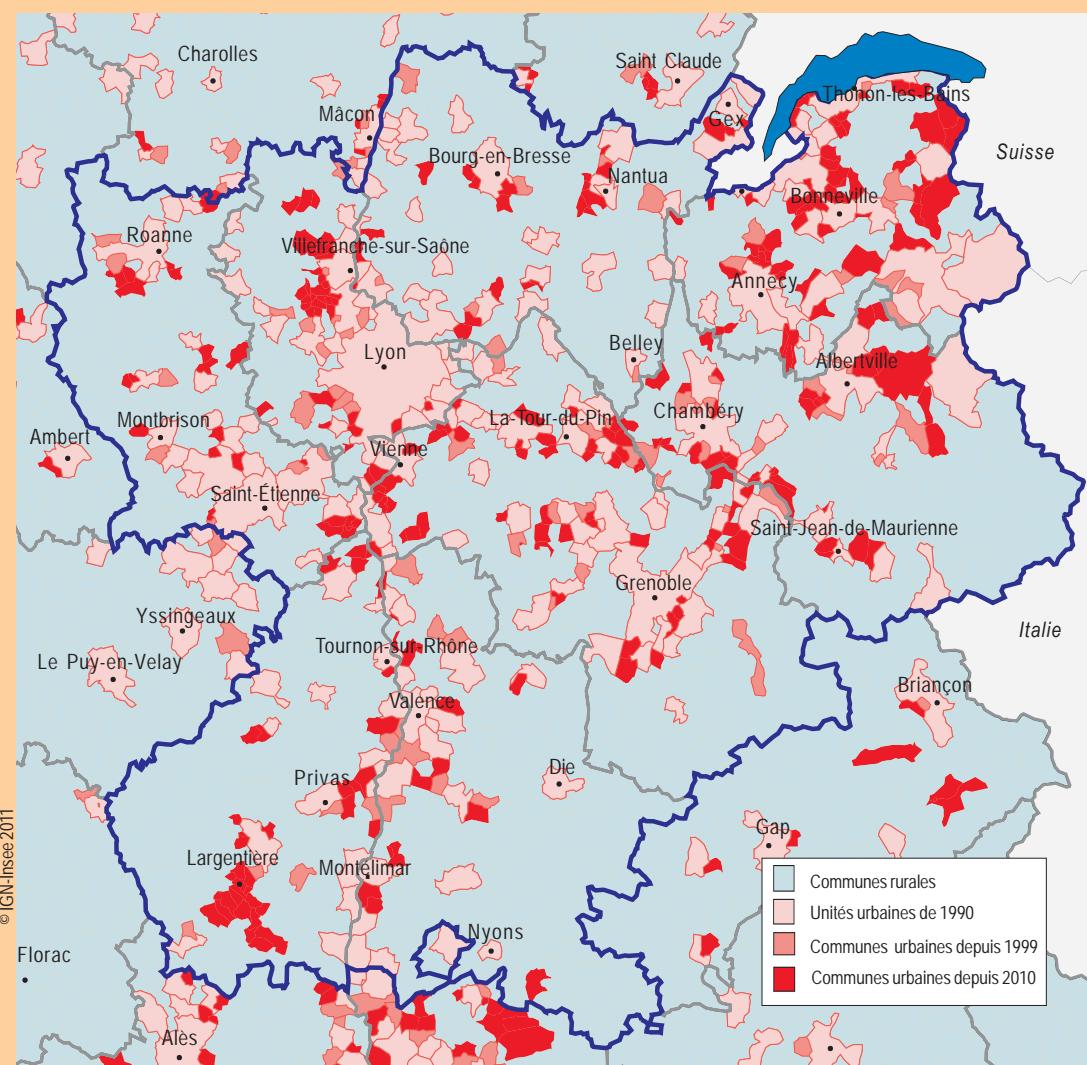
Nom de l'unité urbaine	Nombre de communes	Population 2007
Lyon	130	1 509 766
Grenoble	53	494 878
Saint-Étienne*	33	372 967
Chambéry	35	174 833
Annecy	19	153 288
Genève-Annemasse (partie française)	34	145 507
Valence	10	126 832
Vienne	25	91 796
Cluses	18	81 322
Roanne	15	79 159
Thonon-les-Bains	13	67 350
Bourg-en-Bresse	5	58 356
Saint-Just-Saint-Rambert	11	57 629
Romans-sur-Isère	6	54 758
Bourgoin-Jallieu	9	52 225
Montélimar	7	50 415

Source : Insee, Recensement de la population 2007

* Y compris 9 310 habitants sur 3 communes hors Rhône-Alpes

Entre 1990 et 2010, l'urbanisation concerne tous les départements rhônalpins

Évolution des Unités urbaines entre 1990 et 2010



Source : Insee, Recensements de la population

Toujours plus de communes dans les agglomérations multicomunales

Répartition des communes de Rhône-Alpes selon le type en 1990, 1999 et 2007

	1990		1999		2007	
	Nombre	Population	Nombre	Population	Nombre	Population
Agglomérations multicomunales	117	3 859 526	121	4 127 901	148	4 680 838
Communes	564		650		912	
Villes isolées	55	228 683	59	242 240	71	261 630
Communes rurales	2 260	1 262 492	2 170	1 275 266	1 896	1 123 491
Rhône-Alpes	2 879	5 350 701	2 879	5 645 407	2 879	6 065 959

Source : Insee, Recensements de la population 1990, 1999 et 2007

Villefranche rejoint Lyon

autrefois rurales. La plupart des grandes unités urbaines se sont aussi regroupées avec des villes voisines. L'unité urbaine de Lyon a absorbé celle de Villefranche-sur-Saône et s'étend vers le nord (21 communes sur 130 sont dans l'Ain) ainsi que vers l'ouest. L'unité urbaine de Grenoble, quant à elle, a absorbé celle de Voiron. L'unité urbaine de Saint-Étienne accomplit la jonction avec Saint-Chamond, l'ensemble incluant maintenant la vallée du Gier jusqu'à Rive-de-Gier. Les unités urbaines de Grenoble et Saint-Étienne voient donc leur population croître de 20 % grâce à ces fusions. Deux autres unités urbaines très vastes ont été créées par regroupement d'unités existantes.

Chambéry devient la quatrième unité urbaine de la région en incluant désormais Aix-les-Bains et le Bourget-du-Lac. Dans le Dauphiné, les villes de Vienne et de Roussillon ne forment désormais qu'une seule unité urbaine de 25 communes.

Sur l'ensemble de la métropole, le même phénomène d'étalement urbain provoque des effets analogues. C'est ainsi que l'agglomération de Marseille a gagné 11 nouvelles communes. Cette extension, combinée à une croissance démographique forte, fait que Marseille reste la deuxième unité urbaine de France. ■

Définitions

Les **unités urbaines** sont définies par l'existence d'une zone de plus de 2 000 habitants où l'habitat est continu. Plus exactement, il s'agit de zones où les bâtiments (locaux d'habitation ou locaux d'activité) sont distants de moins de 200 mètres. Pour déterminer cette distance, on ne prend pas en compte les espaces publics (jardins publics, parcs de stationnement, aérodromes...), les routes, les voies de chemin de fer et les ponts. Les communes dont plus de la moitié de la population est incluse dans une telle zone d'habitat continu sont réputées urbaines. Une commune de plus de 2 000 habitants peut donc être rurale si son habitat est dispersé.

Le découpage des unités urbaines était traditionnellement réexaminé à chaque recensement de la population. Le recensement étant désormais annuel, leur détermination se fera sur un rythme décennal. Les nouvelles unités urbaines sont baptisées **unités urbaines 2010** et sont basées sur les populations légales de 2007.

Si l'unité urbaine ainsi constituée comporte une unique commune, on parle de **ville isolée**.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, elle définit une **agglomération multicomunale**. On en détermine le centre de la façon suivante : si une commune représente à elle seule plus de la moitié de la population, elle est le seul centre de l'agglomération. Dans le cas contraire, on considère comme centres la plus grande commune et toutes celles qui font au moins la moitié de la population de la plus grande commune de l'agglomération. Les autres communes de l'agglomération en forment la **banlieue**.

Il se peut même qu'une agglomération ait plusieurs centres et pas de commune de banlieue (c'est par exemple le cas de l'unité urbaine de Charzieu-Chavagneux composée de quatre communes centres).

Le cas échéant, pour déterminer la continuité du bâti ou la population d'une zone agglomérée, on pourra tenir compte de bâtiments situés à l'étranger et définir ainsi des **unités urbaines internationales**.

Pour en savoir plus

- "La croissance de la population se diffuse sur l'ensemble du territoire rhônalpin", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Résultats* n° 101, janvier 2009.
- La liste des unités urbaines et leur composition communale figure sur www.insee.fr, rubrique "Définitions et Méthodes".

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, juin 2011
© INSEE 2011 - ISSN 1165-5534